

ROYAUME DU MAROC



Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie,
des Mines et du Développement Durable, chargé
du Développement Durable



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION ET DE VALORISATION DES DECHETS

Rapport de synthèse

Mars 2019

MEVAC
Etudes, Ingénierie
Formation et Assistance



eci
Enviro consulting
international

SOMMAIRE

1. Mise en contexte	3
2. Objectif de la SNRVD	5
3. Approche d'élaboration de la SNRVD	6
4. GISEMENTS DES DECHETS MENAGERS ET INDUSTRIELS PAR REGION ENTRE 2015 ET 2030	6
4.1. Éléments du contexte	6
4.2. Gisement en déchets	6
4.3. Gisements des déchets par filière	8
5. TAUX DE RECYCLAGE DES FILIERES EN 2015	11
6. ETAT ACTUEL DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES	14
7. VISION	17
8. OBJECTIFS STRATEGIQUES	17
AXES STRATEGIQUES PROPOSES POUR LA SNRVD	18
9. Les actions stratégiques	Error! Bookmark not defined.

LISTE FIGURES

Figure 1 : schéma de l'économie circulaire	5
Figure 2 : Répartition du gisement total par type de déchets entre 2015-2030	8
Figure 3 : Répartition régionale des déchets non dangereux par filières	9
Figure 4 : Répartition régionale des déchets dangereux par filières	9
Figure 5 : Répartition des gisements des filières par source, 2015 (en tonnes)	10
Figure 6 : Estimation du gisement potentiellement recyclable et des quantités recyclées issu des déchets ménagers et assimilés, année 2015 (en tonne)	11
Figure 7 : Estimation du gisement potentiellement recyclable et des quantités recyclées issu des déchets industrielles, année 2015 (en tonne)	12
Figure 8 : Estimation du gisement potentiellement recyclable et des quantités recyclées issu des activités économiques, année 2015 (en tonne)	13
Figure 9 : Objectifs stratégiques de la SNRVD	18

LISTE TABLEAU

Tableau 1 : Gisement des déchets par source.....	7
Tableau 2 : Répartition du gisement des déchets par filière et par région pour l'année 2015.	8
Tableau 3 : Taux de recyclage des déchets ménagers par filières	11
Tableau 4 : Taux de recyclage des déchets ménagers par filières	12
Tableau 5 : tableau synthétique de l'état de développement des filières de recyclage.....	14
Tableau 6 : Liste des actions par axe stratégique.....	19

1. Mise en contexte

Aujourd'hui, le développement durable au Maroc constitue un vrai projet de société traduisant une vision royale concrétisée à travers la stratégie nationale de développement durable (SNDD) récemment adoptée par le gouvernement en vue d'une mise en œuvre dès 2017. Il s'agit d'un engagement du pays affirmant les objectifs du sommet de Rio de 1992, qui incitait à la préservation des ressources environnementales des Etats, et confirmant l'appel de Marrakech (initié lors de la COP22) qui vise à opérationnaliser l'Accord de Paris en poursuivant le développement des secteurs d'activités moins polluants et disposant de potentialités durables et renouvelables.

En effet, la SNDD intervient en concrétisation des engagements internationaux du Royaume et vise à renforcer l'exemplarité du Maroc en matière d'environnement et de développement durable. Elle s'insère également dans le cadre de la mise en application de l'article 14 de la loi-cadre 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, notamment à la lumière des évolutions ayant ponctué la politique du Royaume dans ce domaine, et devant être déclinées sous forme d'une stratégie, particulièrement après le franc succès qu'a connu la COP22 à Marrakech.

Cette stratégie revêt une dimension horizontale et consacre la nécessité du respect de l'environnement, et ambitionne de faire aboutir la transition vers une économie verte et d'en renforcer les dispositions sur les plans économique, social, environnemental et culturel. En effet, l'économie verte est l'un des axes majeurs de cette stratégie, qui ne compte pas moins de 7 enjeux, 31 sous-thématiques, 131 objectifs... En cas de respect des axes définis, la SNDD vise sur une contribution à terme de 4 % du PIB, la création de 25.000 emplois ou un gain de 2 % en compétitivité pour les opérateurs économiques.

Par ailleurs, si l'Etat a mis en place bon nombre de projets et de programmes chapeautés par le nouveau Secrétariat d'Etat chargé du développement durable et couvrant plusieurs aspects tels que la biodiversité, la biosécurité, la dépollution, l'assainissement liquide, la qualité de l'air, etc., de nombreux défis d'ordre stratégique, technique et organisationnel restent à relever afin de permettre l'émergence d'une véritable économie verte créatrice de richesse.

En effet, cette transition durable au Maroc reste tributaire de la coopération interinstitutionnelle et de la coordination interministérielle qui devront s'effectuer en amont des processus. Les actions et les mesures déclinées au niveau territorial et local le plus bas constitueront la conséquence d'un nouveau modèle de gouvernance bâti sur le décentrement du pouvoir et ce, afin de "faire faire" les choses. Ainsi, il s'agira d'une véritable émergence sociale favorisant le développement pour le long terme d'une nouvelle économie verte, gisement de croissance et de dynamisme.

Les ressources naturelles s'épuisent, les quantités des déchets s'accroissent et leur nature est de plus en plus complexe (production sans prise en considération l'élimination à la fin de vie du produit). En effet, le Maroc n'échappe pas à l'inexorable croissance de la quantité de déchets produite qui a atteint des taux poussant le Maroc à considérer la structuration de ce secteur parmi les priorités nationales.

Ainsi, la gestion des déchets ménagers et assimilés a commencé par l'amélioration de la desserte et la réduction des impacts environnementaux, tout en assurant un enfouissement selon les normes et les standards internationaux, et en fermant et réhabilitant les décharges non contrôlées. Mais la gestion de ce secteur ne peut pas être considérée comme durable si elle ne s'appuie que sur l'enfouissement des déchets collectés.

En effet, et malgré les précautions prises, l'enfouissement demeure une option dont les impacts environnementaux sont souvent difficiles à maîtriser. Il est consommateur d'espace, souvent au détriment de terrains agricoles productifs et n'est pas sans risques environnementaux (gestion des lixiviats, risque de contamination des ressources en eaux et des sols, émissions de gaz à effet de serre, etc.). D'ailleurs, avec l'accroissement continu du nombre de décharges, l'acceptation sociale des sites d'enfouissement contrôlés est de plus en plus difficile.

Par ailleurs et faute d'installations spécialisées suffisantes de traitement et d'élimination des déchets industriels notamment les déchets dangereux, ces derniers sont souvent stockés sur les sites industriels ou dans des décharges non contrôlées. Cette situation engendre de graves conséquences aussi bien pour la santé publique et l'environnement que pour l'avenir des activités socio-économiques dans notre pays.

Une partie limitée des déchets industriels est éliminée/valorisée dans des unités adéquates avec un protocole d'acceptation conforme aux réglementations internationales en la matière. Les produits à valeur ajoutée potentielle (verre, plastique, bois, métaux, papier et carton) jouissent de propriétés physiques leur permettant d'être réutilisés et revalorisés. Plusieurs entreprises marocaines opèrent dans ce secteur vu le gisement important existant sur le marché. Toutefois et malgré l'adoption de certains textes juridiques, la totalité des déchets industriels demeure récupérée, collectée, transportée et parfois valorisée de manière informelle.

Le Maroc a fait des progrès dans la définition d'un cadre de développement de filières basées sur des principes reconnus au niveau international suite à l'adoption de la Loi Cadre Portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et de la SNDD. Cette dernière considère la gestion des déchets parmi les secteurs et activités disposant d'une haute potentialité de durabilité et présentant un caractère prioritaire en termes d'exigence de respect du développement durable. En effet, elle a énuméré la « *Promotion d'une gestion intégrée des déchets pour mettre en œuvre une économie circulaire* » parmi les axes stratégiques de mise en œuvre du 2^{ème} enjeu relatif à « *Réussir la transition vers une économie verte* ».

En effet, le recours à l'économie circulaire (réduire, réutiliser, recycler), concept consacrée par la SNDD, est un chantier clé de la gestion durable des déchets et a constitué une référence pour le lancement du Programme National de Valorisation des Déchets (PNVD) dont le principal objectif est le développement des filières de valorisation des déchets.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable (SEDD) a initié le processus d'élaboration de la Stratégie nationale de réduction et de valorisation des déchets en le confiant au groupement de cabinets d'études « MEVAC & ECI » avec l'appui de la coopération internationale allemande (GIZ) dans le cadre du projet ProGEC.

2. Objectif de la SNRVD

L'objectif général de l'étude est de préparer, dans un cadre de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, la Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets (SNRVD) et de progresser ainsi dans l'application de la hiérarchie des modes de traitement des déchets pour relever le degré de la transition vers une économie circulaire.



Figure 1 : schéma de l'économie circulaire

L'économie circulaire est une économie qui regroupe un ensemble de pratiques, hiérarchisées selon leurs impacts, visant à optimiser l'utilisation des matières et énergies.

Selon les Nations Unies : « L'économie circulaire est un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et le développement économique tel que défini par la commission de Brundtland ».

On comprend que l'aboutissement à la mise en œuvre d'une SNRVD est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques, innovants prenant en compte l'ensemble des flux tout au long de la vie du produit ou service.

En plus du développement d'une vision stratégique adaptée au contexte marocain, et en s'inspirant des bonnes pratiques internationales, la SNRVD vise à prévenir et réduire au minimum la production de déchets et maximaliser la réutilisation, le recyclage et l'utilisation de matériaux de substitution respectueux de l'environnement au niveau de l'ensemble des régions du Royaume.

3. Approche d'élaboration de la SNRVD

A chaque problème important, un choix d'orientation se pose. Les choix et les actions planifiés qui en dérivent pour mettre en vigueur les orientations qui forment la SNRVD. Le groupement MEVAC/ECI a établi une approche qui définit une voie pour établir les choix d'orientation pour la mise en place de la SNRVD. L'approche méthodologique mise en œuvre pour la définition de la stratégie se déclique comme suit :

Bien se préparer :

Avant d'entamer la réponse aux objectifs de la SNRVD, il était nécessaire d'analyser et de comprendre les éléments fondamentaux visés par la SNRVD.

Analyser la situation et les lacunes :

Cette étape est primordiale, et a permis de diagnostic l'état actuel des gisements des déchets au niveau national, afin de définir l'état de référence ;

Evaluer les potentialités de réduction et de valorisation des déchets.

Etablir les priorités :

Cette étape consiste en la définition des priorités, d'où la nécessité de bien se préparer. Ceci permet d'élaborer les axes d'orientations pour établir une stratégie (technique, financière et réglementaire) relative à la réduction et la valorisation des déchets

Elaboration de la SNRVD :

Le montage systématique de choix d'orientation faits au préalable, qui se nourrit et répond aux objectifs de l'élaboration de la SNRVD et à l'analyse de la situation et des lacunes, tout en insistant particulièrement sur les priorités, permet l'élaboration d'une SNRVD.

4. GISEMENTS DES DECHETS MENAGERS ET INDUSTRIELS PAR REGION ENTRE 2015 ET 2030

4.1. Éléments du contexte

- 12 régions marocaines, compte d'une population d'environ 34 M.hab avec une densité de 77 hab/km² ;
- Les activités économiques au Maroc sont dominées par le secteur tertiaire qui a atteint en 2014 une valeur ajoutée de 55,8 % du PIB suivie de 29,6 % pour l'industrie et 13,6 % pour l'agriculture.

4.2. Gisement en déchets

Le gisement total des déchets au niveau national en 2015 (année de référence) est estimé à 26,8 MT¹, réparti comme suit :

¹ Le part des déchets agricoles n'est pas pris en compte

- La production en déchets ménagers et assimilés (DMA) en milieu urbain est estimée à **5,9 MT** ;
- La production en déchets ménagers et assimilés (DMA) en milieu rural est estimée à **1,5 MT** ;
- La production en déchets industriels (DI) est de **5,4 MT** ;
- La production en DCD est de **14 MT**.

A l'horizon 2030, le gisement total des déchets estimé en 2015 à **26,8 millions de tonnes** connaîtra une augmentation importante pour atteindre **39 millions de tonnes** soit une augmentation de **45%**. La répartition du gisement au niveau national est donnée au niveau du tableau ci-dessous par type de déchets et par région.

Tableau 1 : Gisement des déchets par source

Région	DMA (tonnes)		DI (tonnes)		DCD (tonnes)	
	2 015	2 030	2015	2030	2015	2030
Tanger-Tetouan-Al Hoceïma	624 356	1 050 240	660 648	1 834 593	4 178 828	3 052 321
Oriental	431 690	603 490	150 811	378 189	1 060 409	1 829 435
Fès-Meknès	745 694	1 064 517	295 550	578 482	1 229 576	1 598 452
Rabat-Salé-Kénitra	948 262	1 373 363	249 009	547 132	2 332 216	790 231
Béni Mellal-Khénifra	355 218	470 274	103 912	213 649	202 655	1 609 289
Grand Casablanca-Settat	1 484 755	2 211 581	3 292 614	7 104 244	1 492 248	1 996 191
Marrakech-Safi	564 340	830 970	177 063	350 651	1 619 968	440 020
Drâa-Tafilalet	147 943	199 463	47 612	101761	596521	2115208
Souss-Massa	438 931	681 070	372 481	738391	471096	259598
Guelmim-Oued Noun	75 996	732 751	22 469	43522	259541	396427
Laayoune-Sakia El Hamra	89 626	131 317	78 453	151525	518122	160195
Eddakhla-Oued Eddahab	29 580	69 998	16 886	32945	89889	1398248
Total Royaume du Maroc	5 936 393	9 419 033	5 467 508	12 075 084	14 051 069	15 645 614

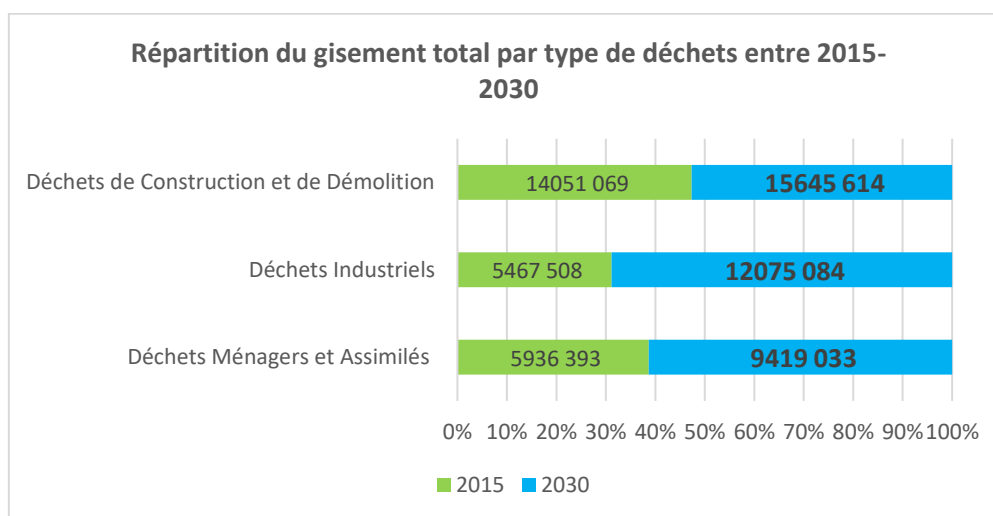


Figure 2 : Répartition du gisement total par type de déchets entre 2015-2030

4.3. Gisements des déchets par filière

L'analyse approfondie de plusieurs études et sources documentaires a permis d'apporter des éléments de réponses, permettant d'estimer le gisement de déchets par filière :

- Les déchets ménagers et assimilés : l'estimation du gisement s'est basée sur le taux moyen de la composition de déchets au niveau national ;
- Les déchets industriels : le gisement est estimé à partir des données disponibles sur le taux de recyclage de chaque filière.

Ces estimations sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Répartition du gisement des déchets par filière et par région pour l'année 2015

Région	Gisement déchets (tonnes/an)							
	Plastiques	Papier & carton	Métaux ferreux + Aluminium	Verre	Pneus usés	Huiles lubrifiantes usagées	Batteries usées	Déchets d'équipement électrique et électronique
Casablanca-Settat	392 598	457 896	347 047	73 166	18 146	64 368	4 868	31 750
Rabat-Salé-Kénitra	88 632	111 032	242 282	21 242	9 032	30 166	2 423	18 711
Fès-Meknès	61 484	78 156	59 511	15 418	4 498	16 201	1 207	14 732
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	59 976	73 642	47 175	14 061	4 047	15 486	1 086	14 478
Marrakech-Safi	50 935	64 166	26 033	12 373	3 489	13 175	936	14 266
Souss-Massa	39 542	49 953	22 581	9 630	3 478	11 484	933	9 059
Oriental	37 499	47 327	16 480	9 218	2 809	10 387	754	8 890
Béni Mellal-Khénifra	28 596	36 307	15 735	7 215	1 445	6 963	388	7 027
Laayoune-Sakia El Hamra	13 613	16 844	8 858	2 832	690	2 723	185	4 233
Drâa-Tafilalet	13 438	16 363	2 900	3 247	330	1 534	88	1 524
Guelmim-Oued Noun	5 616	7 601	2 280	1 520	147	667	39	1 482
Eddakhla-Oued Eddahab	2 238	2 962	898	592	69	550	18	804
TOTAL	794 169	962 249	791 780	170 515	48 180	173 704	12 925	126 958

Les graphiques ci-dessous viennent étayer les gisements ainsi décrits dans le tableau, en deux types :

- Déchet non dangereux : Plastique, papier et carton, métaux, et pneus usés
- Déchets dangereux : Batteries usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, et huiles lubrifiantes usagées

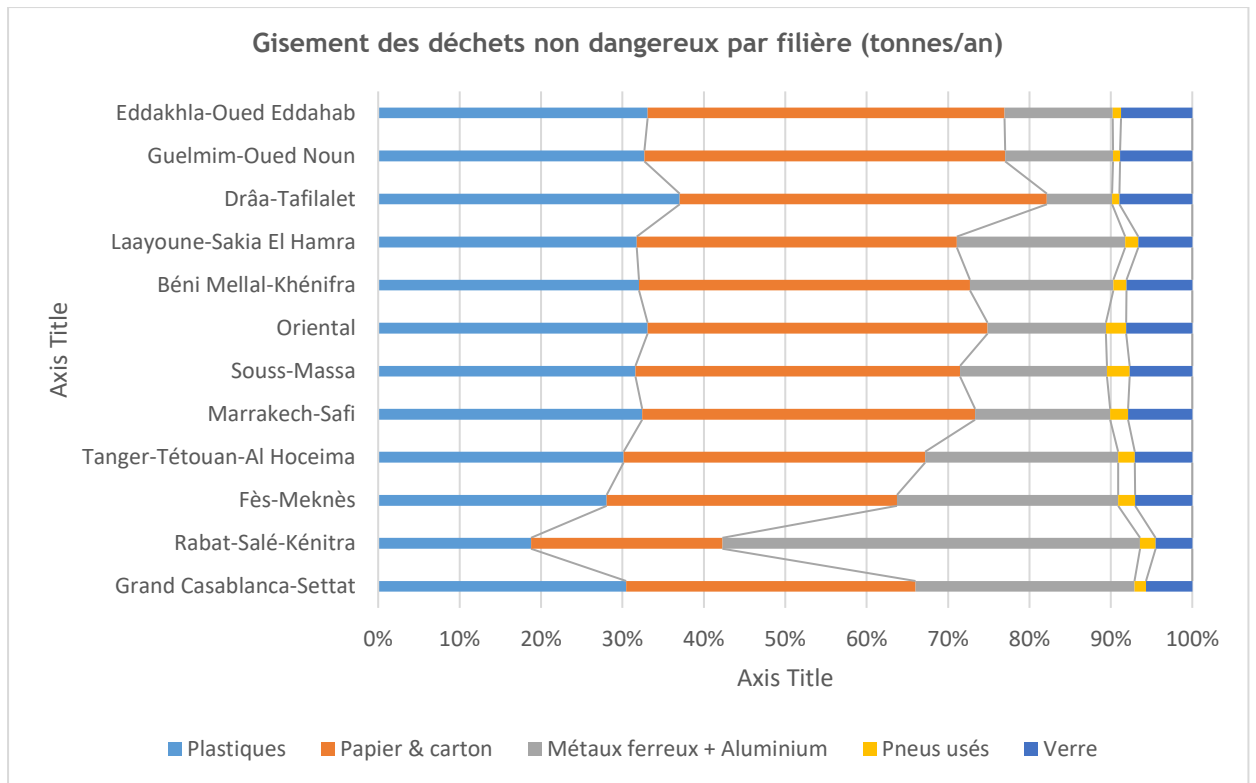


Figure 3 : Répartition régionale des déchets non dangereux par filières

Le graphique suivant représente le flux de déchets par filière de déchets dangereux :

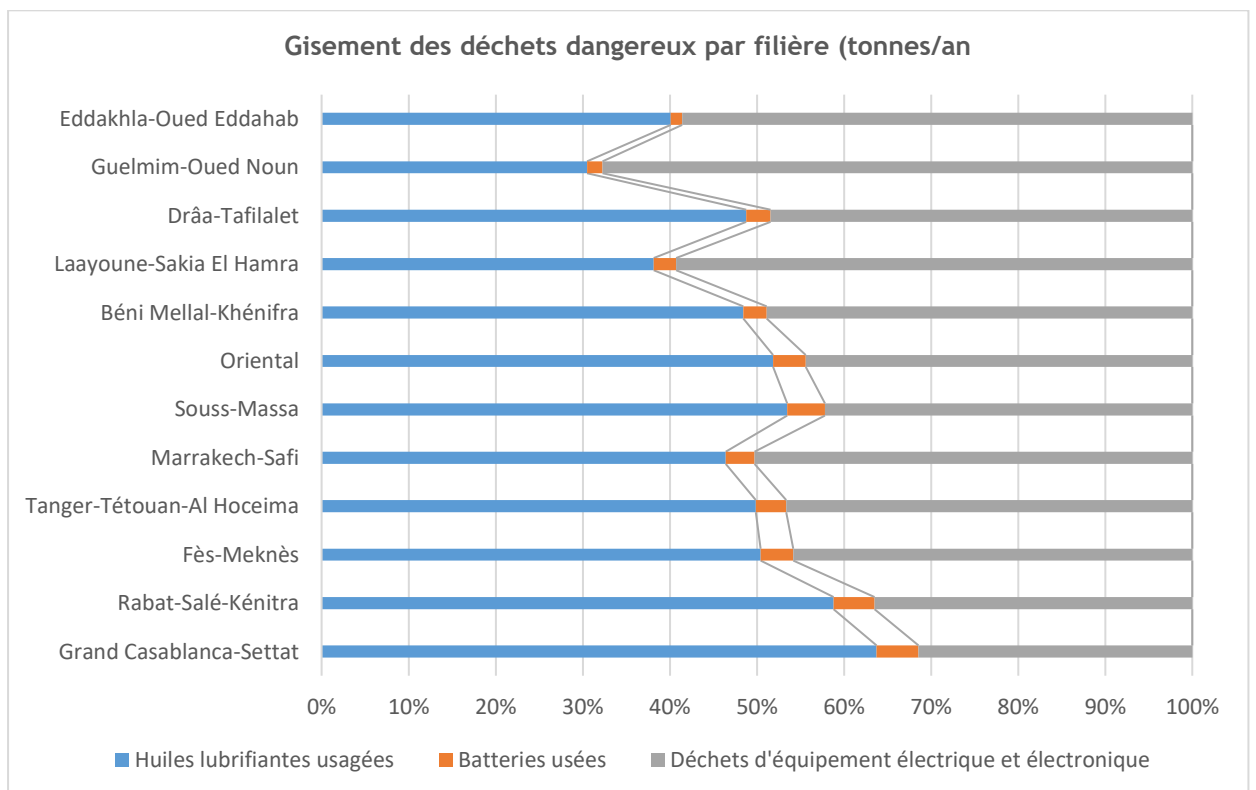


Figure 4 : Répartition régionale des déchets dangereux par filière

Le graphe suivant présente la contribution des deux principales sources des déchets pour chaque filière, à savoir les ménages et les activités économiques.

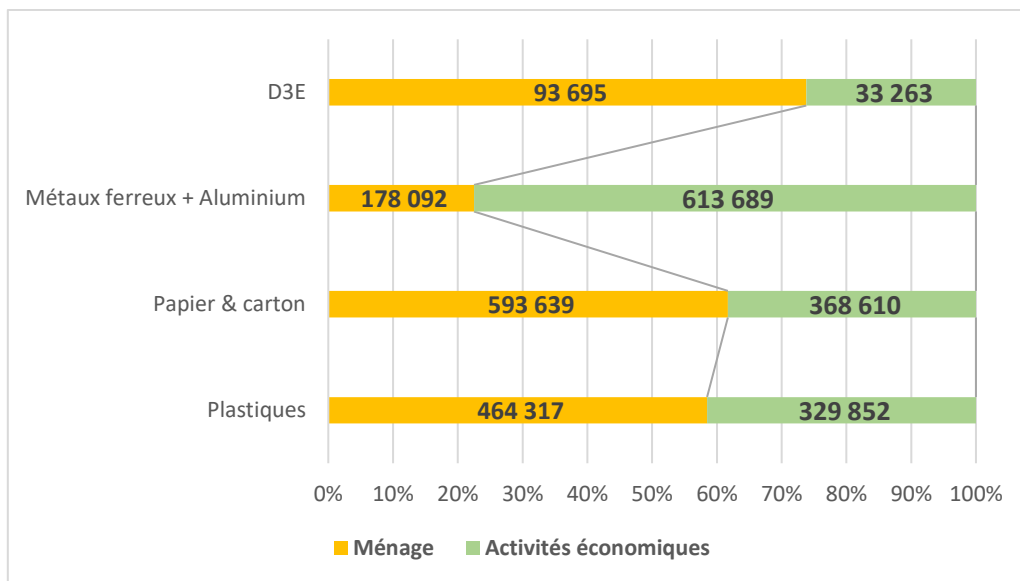


Figure 5 : Répartition des gisements des filières par source, 2015 (en tonne)

5. TAUX DE RECYCLAGE DES FILIERES EN 2015

Les gisements de déchets ménagers et assimilés ainsi estimés font ressortir que le gisement total brut est de 5.936.392 tonnes en 2015. La quantité potentiellement recyclable est de **1.446.136 tonnes** dont la part réellement recyclée n'est que de **343.971 tonnes**. Ces chiffres indiquent que le taux de recyclage par rapport au gisement total est de l'ordre de **6% en 2015**.

Ces gisements sont répartis dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Taux de recyclage des déchets ménagers par filières

Filière	Gisement DMA RECYCLABLE (t/an)	Quantité recyclée DMA (t/an)	Taux de recyclage en %
Gisement DMA	5 936 392		
Plastique	464.316	114.628	25%
Papier & Carton	593.639	118.727	20%
Métaux	178.091	82.456	46,30%
Verre	118.727	16.740	14,10%
DEEE	93.694	11.420	12,50%

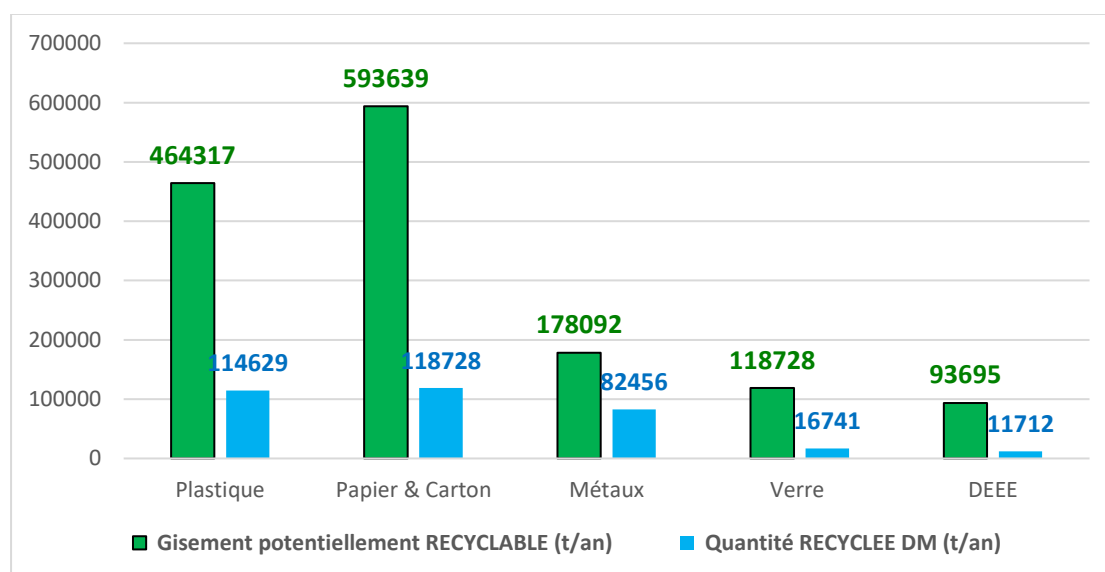


Figure 6 : Gisement potentiellement recyclable et quantités recyclées des déchets ménagers et assimilés, année, 2015 (en tonne)

Pour les déchets générés par les activités économiques, le gisement total brut est de **5.467.508 tonnes** en 2015. La quantité de la fraction potentiellement recyclable est de **1.667.415 tonnes** dont la part recyclée n'est que de **640.954 tonnes** (soit un taux de recyclage moyen de **11,7% par rapport au total des déchets industriels produits**).

Tableau 4 : Taux de recyclage des déchets ménagers par filières

Filière	Gisement D.I RECYCLABLE (t/an)	Quantité a recyclée D.I (t/an)	Taux de recyclage en %
Gisement DI	5.467.508		
Plastique	329.851,91	115.666	35%
Papier & Carton	368.609,50	143.757	39%
Métaux	613.688,60	284.137	46,30%
Verre	51.786,75	7.301	14,10%
Textile	36.235,86	36	0,10%
DEEE	32.434,24	4.054	12,50%
Batteries	12.924,79	3.231	25,00%
Pneus usagés	48.179,62	20.235	42,00%
Huiles Usées	173.704,50	62.533	36,00%

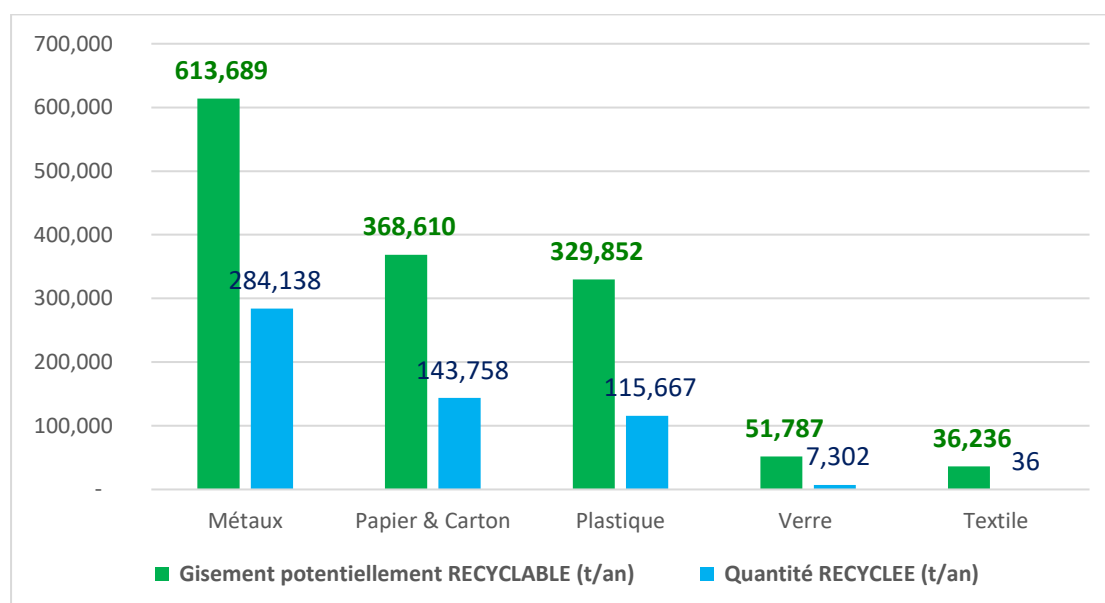


Figure 7 : Gisement potentiellement recyclable et quantités recyclées des déchets industrielles, année 2015 (en tonne)

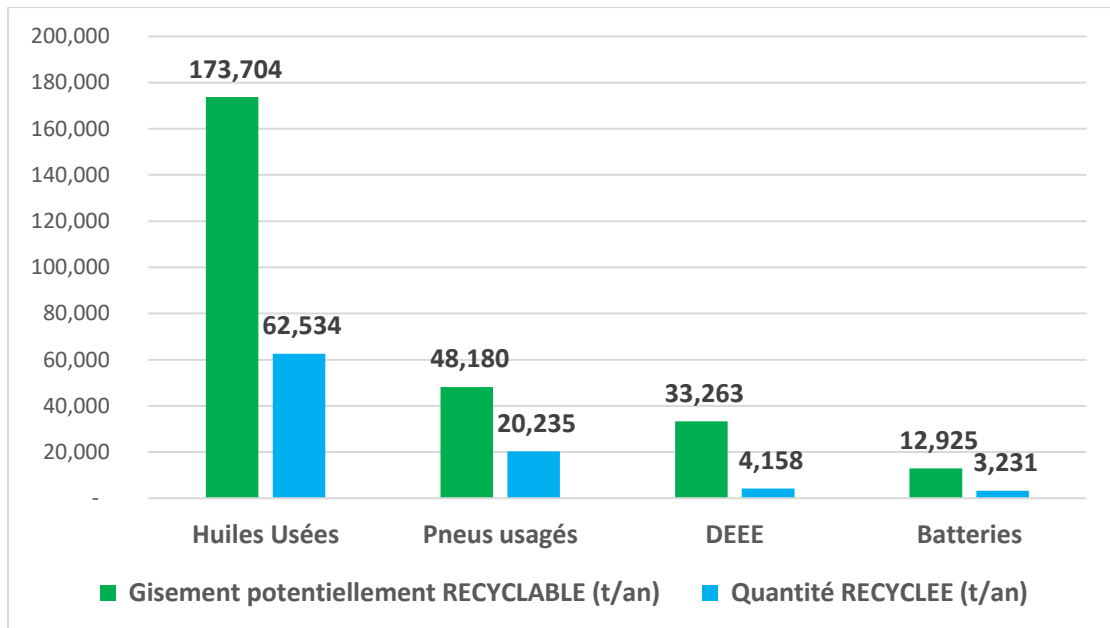


Figure 8 : Gisement potentiellement recyclable et quantités recyclées des HU, PU, DEEE et BU, année 2015 (en tonne)

6. ETAT ACTUEL DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

Le SEDD a déjà entrepris plusieurs actions avec les parties prenantes concernées pour mettre en place les fondements de développement des filières de gestion des déchets. Il s'agit notamment de la mise en place de cadres juridiques appropriés, d'arrangements institutionnels assurant la bonne gouvernance et la conception d'instrument de financement. Cependant comme l'indique le tableau suivant, des efforts sont encore à déployer pour opérationnaliser les filières afin d'atteindre les objectifs stratégiques assignés par la SNRVD pour chaque filière.

Tableau 5 : tableau synthétique de l'état de développement des filières de recyclage

Filière	Cadre juridique	Arrangement institutionnel	Instrument financier	Etat de recyclage	Objectifs stratégiques	Gisement total	Répartition du gisement 2030 sur les 12 régions											
							CS	RSK	FM	TTA	MS	SM	O	BK	DT	LSH	GON	EOE
Plastique	Aucune réglementation spécifique au tri-valorisation-recyclage	Convention signée	Ecotaxe plastique instituée en 2014	2015 : 25%	2025 : 50% 2030 : 70%	<u>2015</u> : 794.168 t <u>2030</u> : 1.339.275 t	49%	11%	8%	8%	6%	5%	5%	4%	2%	2%	0,7%	0,3%
Papier-Carton	Aucune réglementation spécifique au tri-valorisation-recyclage	Convention signée en 2015		2015 : 27%	2025 : 50% 2030 : 80%	<u>2015</u> : 941.903 <u>2030</u> : 1.596.482	48%	12%	8%	8%	7%	5%	5%	4%	2%	2%	0,8%	0,2%
Métaux	Aucune réglementation spécifique au tri-valorisation-recyclage			2015 : 46%	2025 : 60% 2030 : 80%	<u>2015</u> : 791.780 t <u>2030</u> : 2.314.840 t	44%	8%	3%	31%	3%	2%	6%	2%	1,2%	0%	0%	0%
Huiles lubrifiantes usagées	Décret déchets dangereux (2015)	Convention signée en 2015		2015 : 36%	2025 : 50% 2030 : 70%	<u>2015</u> : 173.704 t <u>2030</u> : 339.325 t	37%	17%	9%	9%	8%	6%	7%	4%	1,2%	0%	0%	0%

Filière	Cadre juridique	Arrangement institutionnel	Instrument financier	Etat de recyclage	Objectifs stratégiques	Gisement total	Répartition du gisement 2030 sur les 12 régions											
							CS	RSK	FM	TTA	MS	SM	O	BK	DT	LSH	GON	EOE
Batteries usées	Décret déchets dangereux (2015)	Convention signée en 2014		2015 : 999 30%	2025 : 50% 2030 : 80%	<u>2015</u> : 12.925 <u>2030</u> : 25.924	38%	19%	8%	9%	7%	6%	7%	3%	1%	1%	0%	0%
Pneus usés	Aucune réglementation spécifique au tri-valorisation-recyclage	Convention signée en 2014		2015 : 42%	2025 : 60% 2030 : 80%	<u>2015</u> : 48.180 t <u>2030</u> : 100.294 t	38%	19%	9%	8%	7%	6%	7%	3%	1%	1%	0%	0%
DEEE	Aucune réglementation spécifique au tri-valorisation-recyclage			2015 : 12%	2025 : 20% 2030 : 40%	<u>2015</u> : 126.958 t <u>2030</u> : 163.994 t	25%	15%	12%	11%	11%	7%	7%	6%	3%	1%	1%	1%
DCD	Aucune réglementation spécifique au tri-valorisation-recyclage					<u>2015</u> : 14.051.069 t <u>2030</u> : 15.645.614 t	11%	17%	9%	30%	12%	3%	6%	1%	4%	4%	2%	1%

Légende :

	Mis en place
	En cours de mise en place
	Non mis en place

 : Près de **80%** du gisement total

CS : Grand-Casablanca – Settat

TSK : Rabat-Salé-Kénitra

TTA : Tanger-Tétouan-Al Houceima

FM : Fès-Meknès

SM : Souss-Massa

MS : Marrakech-Safi

O: Oriental

BK: Béni Mellal – Khénifra

DT : Drâa-Tafilalet

LSH : Laayoune-Sakia El Hamra

GON : Guelmim-Oued Noun

EOE : Eddakhla-Oued Eddahab

7. VISION DE LA SNRVD

La construction d'une vision commune permet d'établir un cadre de référence autour duquel les parties prenantes s'accorde comme étant le socle de l'élaboration de la stratégie. Elle permet de mobiliser les parties concernées autour d'un idéal à atteindre dans 10 ans. C'est dans cet esprit qu'il a été développé la vision suivante :

Initier les pratiques de l'économie circulaire au niveau des territoires en développant des filières de valorisation des déchets créatrices d'emplois verts.

**الشروع في ممارسات الاقتصاد الدائري على المستوى المجالي من خلال تطوير منظومات
تتمين النفايات المحدثّة للوظائف الخضراء.**

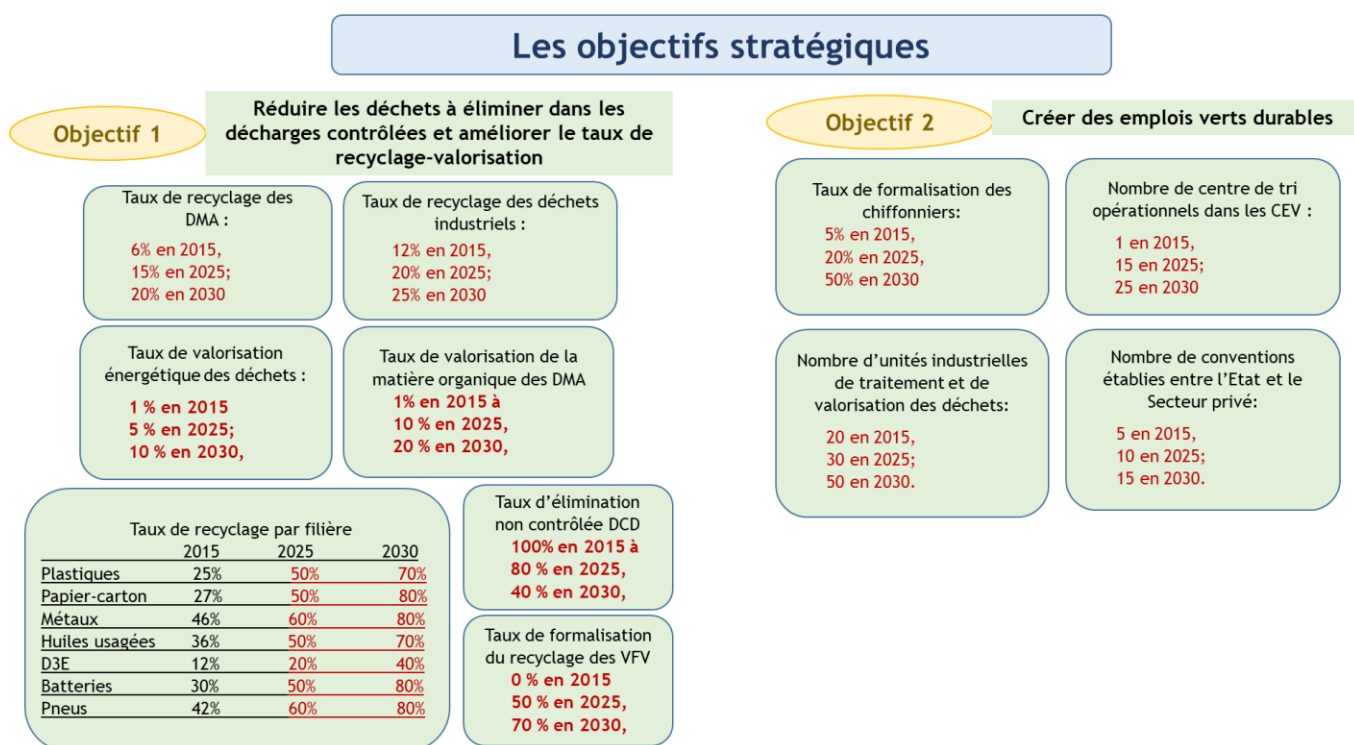
8. OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES

La SNRVD se veut opérationnelle en s'alignant aux stratégies, plans et programmes en cours de mise en œuvre, notamment le Programme National des Déchets Ménagers qui a pour objectifs d'assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte de 90% en 2020 et 100% en 2030, réaliser des centres d'enfouissement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains, réhabiliter les décharges sauvages et développer des filières de « tri-recyclage-valorisation ».

La Stratégie Nationale de Développement Durable cible également le secteur de déchets à travers la promotion d'une gestion intégrée des déchets pour la mise en œuvre d'une économie circulaire.

Néanmoins, malgré les efforts déployés pour assurer une gestion durable des déchets, le secteur doit encore faire face à plusieurs contraintes stratégiques d'ordre juridique, institutionnel, financiers et opérationnel. Suite à l'analyse de l'état actuel du secteur des déchets et l'identification de ses enjeux majeurs, neuf axes stratégiques ont été arrêtés et déclinés en plusieurs actions qui visent à répondre aux grands défis que rencontre le secteur et atteindre les objectifs fixés en terme de recyclage, valorisation, renforcement du cadre juridique, institutionnel et financier, de création d'emplois verts et d'amélioration de la communication et la sensibilisation.

Figure 9 : Objectifs stratégiques de la SNRVD



AXES STRATEGIQUES PROPOSES POUR LA SNRVD

L'élaboration de la Stratégie National pour la Réduction et la Valorisation des Déchets s'appuie sur huit axes stratégiques. Il s'agit de :

Axe stratégique 1 : Renforcement du cadre législative et réglementaire relatif à la réduction-valorisation des déchets ;

Axe stratégique 2 : Renforcement du cadre institutionnel

Axe stratégique 3 : Financement de la gestion durable des déchets

Axe stratégique 4 : Promotion de la réduction des déchets,

Axe stratégique 5 : Développement d'une économie circulaire favorable à la création d'emplois verts

Axe stratégique 6 : Soutenir la planification et la performance territoriale

Axe stratégique 7 : Recherche & Développement

Axe stratégique 8 : Communication, sensibilisation et éducation citoyenne

9. LES ACTIONS STRATEGIQUES

Chaque axe stratégique est décliné en actions stratégiques comme suit :

Tableau 6 : Liste des actions par axe stratégique

Axes stratégiques	Actions
<p>Axe stratégique 1 : Renforcement du cadre législatif et réglementaire relatif à la réduction-valorisation des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : Intégrer l'obligation de la Réduction à la source, la Réutilisation, le Recyclage et la Valorisation (3R-V) des déchets dans la réglementation nationale ; - Action 2 : : Mettre en place un règlement visant la responsabilisation des entreprises (producteurs, importateurs et distributeurs) contribuant à la mise sur marché des produits en vue d'une application effective de la REP ; - Action 3 : Mettre en place les prescriptions techniques relatives aux techniques et technologies de traitement et de valorisation des déchets ; - Action 4 : Mettre en place un système d'autorisation des entreprises œuvrant dans le recyclage et la valorisation des déchets ; - Action 5 : Mettre en place un cadre normatif relatif à la qualité des produits issus du traitement et de valorisation des déchets ; - Action 6 : Mettre en place un système d'amendes dissuasives,
<p>Axe stratégique 2 : Renforcement du cadre institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 7 : Mettre en place une entité opérationnelle à portée nationale responsable de la gestion durable des déchets dotée d'une autonomie financière (exemple : une Agence nationale); - Action 8 : Améliorer la coordination et la concertation entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des déchets (acteurs institutionnels, territoriaux et privés) en vue d'optimiser la territorialisation de la gestion des déchets et promouvoir l'économie circulaire,
<p>Axe stratégique 3 : Financement de la gestion durable des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 9 : Déployer de nouveaux instruments financiers dédiés à la gestion durable des filières des déchets (Ecotaxe, redevance, contribution ; application de la REP, etc.) ; - Action 10 : Créer un cadre attractif à l'investissement dans le domaine de la gestion et valorisation des déchets (aides financières et avantages fiscaux) ; - Action 11 : Appuyer les collectivités territoriales pour assurer le tri sélectif des déchets ; - Action 12 : Renforcer les partenariats public-privé en faveur de la gestion et la valorisation des déchets.

Axes stratégiques	Actions
Axe stratégique 4 : Promotion de la réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Action 13 : Promouvoir l'éco-consommation auprès des différentes parties prenantes (grand public, industriels, commerces, administrations, etc.) ; - Action 14 : Promouvoir l'écoconception des produits afin de réduire les emballages.
Axe stratégique 5 : Développement d'une économie circulaire favorable la création d'emplois verts	<ul style="list-style-type: none"> - Action 15 : Développer la filière de gestion des emballages (plastique, métal, carton, verre, bois) ; - Action 16 : Développer la filière de gestion des huiles usées (lubrifiantes et alimentaires); - Action 17 : Développer la filière de gestion et valorisation matière des pneus hors usages ; - Action 18 : Structurer la filière de gestion des batteries usagées ; - Action 19 : Développer les filières de gestion des différentes catégories des déchets des équipements électriques et électroniques (D3E) ; - Action 20 : Développer la filière de gestion des déchets de construction et de démolition ; - Action 21 : Développer la filière de gestion et de valorisation des véhicules en fin de vie.
Axe stratégique 6 : Soutenir la planification et la performance territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Action 22 : Renforcer des capacités des acteurs territoriaux impliqués dans la gestion des déchets pour assurer leur appropriation des objectifs de la SNRVD ; - Action 23 : Elaborer et publier des directrices permettant la déclinaison territoriale de la SNRVD ; - Action 24 : Mettre en place un système de redistribution des financements (redevances, contribution, etc.) qui seront consenties aux collectivités territoriales en fonction de la performance
Axe stratégique 7 : Recherche & Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Action 25 : Promouvoir la recherche appliquée concernant les bonnes pratiques d'écoconception des produits ; - Action 26 : Promouvoir la connaissance sur les procédés de recyclage et de valorisation des déchets.
Axe stratégique 8 : Communication, sensibilisation et éducation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Action 27 : Mettre en place un plan de communication spécifique à la réduction et la valorisation des déchets à exécuter en parallèle avec les actions de la SNRVD ; - Action 28 : Sensibiliser et éduquer les citoyens sur la consommation responsable ; - Action 29 : Sensibiliser et éduquer les acteurs cibles sur la gestion écoresponsable des déchets ; - Action 30 : Mise en place d'un système d'information relatif aux données de la SNRVD pour servir d'outil de planification, collecte d'information, de suivi-évaluation, de prise de décision et de communication.